FOCUS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

LE MILIEU NATUREL

Ce volet de l'étude d'impact consiste en l'analyse des sensibilités faunistiques et floristiques du site de projet. Plus qu'un simple constat, cette étude vise à fournir les principales sensibilités naturelles du site afin de définir un projet de moindre impact grâce à la mise en place de mesures de la séquence « Eviter – Réduire – Compenser ».

Dans un premier temps, il s'agit d'étudier le contexte environnemental du projet au travers du recensement des zonages de protection et d'inventaire du patrimoine naturel existants à proximité plus ou moins immédiate du projet. Une fois ces sensibilités majeures identifiées, le second temps s'attache à dresser un diagnostic écologique spécifique du site pour chaque thématique concernée : flore et habitats naturels, faune terrestre, avifaune et chiroptères. Dans un troisième temps, un travail d'analyse des variantes d'implantation et de présentation du projet retenu est réalisé .

Elle se déroule depuis l'été 2021 et sera intégrée dans le dossier d'étude d'impact. Elle est menée par le cabinet ECTARE.

Qu'AVONS-NOUS OBSERVÉ?



Habitats naturels : Le site est composé d'un mélange de cultures bordées de quelques haies bocagères et de bois de feuillus (chênaie, châtaigneraie) exploités et de plantations (peupleraies et pin noir). Il y a une faible présomption de présence de zones humides.





Reptiles, amphibiens et invertébrés : 5 espèces d'amphibiens dans les ruisseaux et/ou sous-bois. Présence de la Couleuvre d'Esculape et d'un papillon protégé, le Damier de la Succise en lisière de bois.



Chauves-souris (chiroptères) : 14 espèces de chiroptères ont été recensées sur le site. L'activité est dominée par la Pipistrelle commune. En zone boisée, une activité forte de deux espèces forestières a été relevée (Barbastelle commune et Petit Rhinolophe)



Oiseaux, période hivernante : Pas d'activité notable d'hivernage de l'avifaune.

Oiseaux, période migratrice : Les passages migratoires relevés ont été plus importants à l'automne qu'au printemps. Les niveaux relevés sont dans les standards du secteur. La migration active des rapaces est peu notable.

Oiseaux, période reproductrice : L'avifaune reproductrice est essentiellement forestière mais une attention est à porter à la présence du

Busard Saint-Martin et de l'Alouette lulu, espèces fréquentant et nichant dans les secteurs cultivés ouverts.

Les principaux enjeux environnementaux sont limités aux boisements de la zone d'étude et leurs lisières.

La présence de certaines espèces et habitats protégés ou d'intérêt communautaire est prise en compte dans la définition des scénarii d'implantation qui les éviteront.

Carte de synthèse des zones à enjeux identifiées au sein de la zone d'étude



Aire d'étude immédiate (AEI)

Secteurs à enjeux

Zone à exclure (boisements)

Zone à moins de 100 m
d'une lisère (enjeux chiroptère)





LA MÉTHODE D'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Elle permet de localiser le projet dans son contexte paysager et patrimonial général. Dans un premier temps, la description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation de sol...) et de caractériser les paysages, leur identité et leur formation dans le temps. Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation.

Une synthèse des enjeux et des recommandations pour la conception du projet éolien est alors formulée pour permettre la définition et **l'étude de scénarii d'implantation et des variantes techniques (emplacement, modèle et hauteur d'éolienne, voie d'accès et tracés de raccordement)**. Chaque variante sera appréciée à partir de photomontages.

Cette étude est en cours depuis 2022 par le cabinet Epure Paysage.

Synthèse de l'état initial

Les principaux résultats de l'étude paysagère en cours depuis l'automne 2022 apportent les éléments d'orientation suivants:

- Contexte éolien : Aucune présence de parc éolien sur le secteur,
- Occupation du sol : Le territoire montre une couverture boisée ainsi que des alignements en plaine suffisants pour atténuer ou temporiser les vues vers la zone d'implantation potentielle,
- Sites et paysages majeurs : Le site d'intérêt le plus proche se trouve à plus de 8 km, il s'agit du château et du parc de St-Urcisse. Sa position dans les paysages des coteaux de Montclar et la distance à la zone d'implantation potentielle limitent les risques d'impacts notables. Pour les autres sites, ces derniers se trouvent à plus de 14 km.
- Monuments historiques et patrimoine local :
 - Dans un rayon de 0 à 5 km :
 - → Le grenier du Roy et la Tour de défense de Villemur sur Tarn
 - Dans un rayon de 5 à 10 km:
 - → le moulin de St Angel et le château de Salvagnac
 - → les églises de Nohic et Buzet sur Tarn
 - → le château de Reyniès
- Tourisme : Le pôle urbain et patrimonial montrant le plus d'intérêt touristique dans le périmètre d'étude est celui de Rabastens à l'est (14 km).
- Cadre de vie : Le tissu bâti proche est majoritairement constitué de fermes hameaux ou de lieux dits montrant une répartition régulière en zone basse comme haute au gré du relief chahuté autour de la zone de projet. L'absence d'éolienne évite tout risque de saturation.

Carte de synthèse des enjeux paysagers sur l'aire d'étude

rapprochée et immédiate



